
États financiers de La Fondation du Musée McCord

31 mars 2022

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État des résultats	3
État de l'évolution des actifs nets	4
État de la situation financière.....	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires.....	7-12

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration de
La Fondation du Musée McCord

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de La Fondation du Musée McCord (la « Fondation »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2022, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Observations – Informations comparatives retraitées

Nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers, qui explique que certaines informations comparatives présentées pour l'exercice terminé le 31 mars 2021 ont été retraitées. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fondation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fondation à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

Le 20 juin 2022

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A125888

La Fondation du Musée McCord

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2022

	Notes	2022	2021
		\$	\$
Produits			(Retraité) (Note 2)
Campagnes de financement			
Dons majeurs		838 207	491 995
Campagne du fonds centenaire		1 069 813	—
Campagne de relance – pandémie		45 949	640 918
Autres	2	—	475 000
Attribution de la Subvention salariale	9	59 207	133 320
Contributions en nature		—	9 806
Revenu de placement	5	2 659 652	6 602 411
		4 672 828	8 353 450
Charges			
Honoraires de gestion de portefeuille		136 600	121 897
Administration		333 682	330 466
Contributions en nature		—	9 806
Campagnes de financement			
Campagne de relance – pandémie		5 759	91 679
Fond du centenaire		35 966	—
Contributions à Le Musée McCord Stewart	6 et 9	2 599 767	1 311 020
		3 111 774	1 864 868
Excédent des produits sur les charges		1 561 054	6 488 582

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Fondation du Musée McCord
État de l'évolution des actifs nets
 Exercice terminé le 31 mars 2022

			2022	2021		
Notes			Affectations d'origine interne	Non grevés d'affectations	Total	Total
			\$	\$	\$	\$
						(Retraité) (Note 2)
Solde au début			419 295	30 476 160	30 895 455	24 881 873
Excédent des produits sur les charges			–	1 561 054	1 561 054	6 488 582
Décomptabilisation des dotations	2		–	–	–	(475 000)
Transferts	7		1 069 813	(1 069 813)	–	–
Solde à la fin			1 489 108	30 967 401	32 456 509	30 895 455

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Fondation du Musée McCord
État de la situation financière
au 31 mars 2022

	Notes	2022	2021
		\$	\$
			(Retraité) (Note 2)
Actif			
À court terme			
Encaisse		393 612	953 166
Taxes à la consommation à recevoir		26 251	24 719
Tranche à court terme des placements	4	2 200 000	2 200 000
		2 619 863	3 177 885
Placements	4	32 165 003	32 294 865
		34 784 866	35 472 750
Passif			
À court terme			
Créditeurs et charges à payer		20 602	11 577
Somme à payer à Le Musée McCord Stewart – activités		107 255	20 718
Produits reportés		500	145 000
Tranche à court terme de la somme à payer à Le Musée McCord Stewart – rente	9	2 200 000	2 200 000
		2 328 357	2 377 295
Somme à payer à Le Musée McCord Stewart – rente	9	–	2 200 000
		2 328 357	4 577 295
Engagements	6		
Actifs nets			
Grevés d’affectations d’origine interne		1 489 108	419 295
Non grevés d’affectations		30 967 401	30 476 160
		32 456 509	30 895 455
		34 784 866	35 472 750

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil

_____, administrateur

_____, administrateur

La Fondation du Musée McCord
État des flux de trésorerie
 Exercice terminé le 31 mars 2022

	2022	2021
	\$	\$
		(Retraité) (Note 2)
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	1 561 054	6 488 582
Ajustement pour :		
Gains réalisés sur les placements	(2 842 604)	(314 200)
Variation non réalisée de la juste valeur des placements	(1 865 603)	(5 704 009)
	584 053	470 373
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement		
Débiteurs	—	19 187
Taxes à la consommation à recevoir	(1 532)	1 139
Frais payés d'avance	—	46 296
Créditeurs et charges à payer	9 025	(859)
Somme à payer à Le Musée McCord Stewart – activités	86 537	(33 096)
Produits reportés	(144 500)	(516 000)
	533 583	(12 960)
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(23 668 996)	(3 073 247)
Cession de placements	24 775 859	5 977 783
	(1 106 863)	2 904 536
Activités de financement		
Somme à payer à Le Musée McCord Stewart – rente	(2 200 000)	(2 200 000)
(Diminution) augmentation nette de l'encaisse	(559 554)	691 576
Encaisse au début	953 166	261 590
Encaisse à la fin	393 612	953 166

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Statuts et nature des activités

La Fondation du Musée McCord (la « Fondation ») est un organisme sans but lucratif. La Fondation a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* en 1993 et est une œuvre de bienfaisance au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Les objectifs de la Fondation sont de solliciter, de recevoir ou de collecter des fonds grâce à des dons, des héritages ou d'autres contributions similaires en argent, placements ou autres biens meubles ou immeubles, afin de financer ou de distribuer des fonds à Le Musée McCord Stewart.

2. Retraitement

En 2022, suite à une revue de l'origine des dons précédemment classés comme dotations dans les états financiers, la Fondation a déterminé que ces montants étaient en fait non affectés depuis avant le 31 mars 2021, et a reclassé les soldes d'actifs nets pour toutes les périodes présentées en conséquence. Parmi les montants en question, 475 000 \$ étaient soumis à une restriction de dotation qui a été modifiée sur la base d'un accord signé avec le donateur en août 2020, et par conséquent, ce montant a cessé d'être une contribution de dotation et a donc été comptabilisé comme une diminution directe des actifs nets de dotation et inclus dans les revenus de dons non affectés comptabilisés dans l'exercice terminé le 31 mars. L'impact de ces ajustements sur les montants précédemment déclarés est que les actifs nets détenus en tant que dotations ont été réduits de 11 552 068 \$, et que les actifs nets non affectés ont été augmentés de 11 552 068 \$ au 31 mars 2021. De plus, les revenus des collectes de fonds et l'excédent des produits sur les charges ont été augmentés de 475 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2021 et une réduction directe des actifs nets des dotations de 475 000 \$ a été enregistrée pour l'exercice terminé le 31 mars 2021.

3. Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif en appliquant la méthode du report pour comptabiliser les apports et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Adoption de la modification du chapitre 3856, instruments financiers, pour les instruments financiers originaire ou échangé lors d'une transaction entre apparentés

Le 1er avril 2021, la Fondation a adopté les modifications du chapitre 3856, « Instruments financiers », du Manuel (le « chapitre 3856 ») en ce qui concerne les instruments financiers créés ou échangés dans une opération entre apparentés (ci-après appelés modifications apportées aux instruments financiers issus d'une opération entre apparentés).

Ces modifications apportées au chapitre 3856 donnent des indications sur l'évaluation d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés. Ces modifications exigent qu'un tel instrument financier soit initialement évalué au coût. Ce coût dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsque l'instrument financier est assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par la fondation lors de l'opération. L'évaluation ultérieure dépend de la méthode utilisée initialement et sera généralement le coût, diminué pour tenir compte de la dépréciation, ou la juste valeur.

3. Méthodes comptables (suite)

Adoption de la modification du chapitre 3856, instruments financiers, pour les instruments financiers originaire ou échangé lors d'une transaction entre apparentés (suite)

La Fondation a appliqué les modifications apportées aux instruments financiers issus d'une opération entre apparentés conformément aux dispositions transitoires du chapitre 3856. Les amendements doivent être appliqués de façon rétrospective. Lorsque des instruments financiers issus d'une opération entre apparentés existent à la date de première application, le coût d'un instrument assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur à la date d'ouverture de la première période présentée à titre comparatif, soit le 1er avril 2020. Le coût d'un instrument qui n'est pas assorti de modalités de remboursement est réputé correspondre à sa valeur comptable selon les états financiers de la fondation, déduction faite des pertes de valeur, à cette même date. La juste valeur d'un instrument qui est un placement dans des actions cotées sur un marché actif est déterminée à cette même date.

Lorsque des instruments financiers issus d'une opération entre apparentés n'existent pas à la date de première application de ces modifications, une mesure d'allégement a été prévue pour éliminer l'obligation de retraiter les instruments financiers issus d'une opération entre apparentés à la date d'ouverture de la première période présentée à titre de comparatif.

L'adoption de ces modifications n'a eu aucune incidence significative sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés de la Fondation ou sur les informations à fournir.

Constatation des produits

Les apports non grevés d'affectations sont constatés dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus. Les apports grevés d'affectations sont reportés et constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges correspondantes sont engagées. Les produits tirés des activités de financement sont constatés lorsque les événements ont lieu. Les produits pour des événements qui sont reçus à l'avance composent le solde des produits reportés.

Les revenus de placement sont constatés à titre de produits lorsque gagnés.

Contributions en nature

Les contributions en nature reçues sous forme de fournitures et de services sont comptabilisées sur la base de la juste valeur, soit la juste valeur des fournitures ou services reçus. Ces contributions sont constatées lorsqu'elles peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable et lorsque les fournitures et services sont utilisés dans le cours normal des activités et auraient dû être achetés par l'Organisme.

Instruments financiers

Évaluation initiale

Les actifs financiers et les passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence sont constatés initialement à la juste valeur au moment où la Fondation devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les instruments financiers créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec la Fondation qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par la Fondation dans le cadre de l'opération

3. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Évaluation ultérieure

Tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement, à l'exception des placements qui sont évalués à la date de clôture. La juste valeur des placements est établie à partir de la juste valeur des placements détenus par chacun des fonds de placement. Les fluctuations de la juste valeur, qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et les pertes réalisés à la cession et les gains et les pertes non réalisés, sont incluses dans les revenus de placement.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux placements sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des instruments financiers comptabilisés au coût après amortissement, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument comptabilisé au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire et comptabilisé à l'état des résultats à titre de produit ou de charge d'intérêts.

Dépréciation

Dans le cas des actifs financiers comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, la Fondation comptabilise à l'état des résultats une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'elle observe un changement défavorable important au cours de la période dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à même l'état des résultats de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

4. Placements

	2022		2021	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
	\$	\$	\$	\$
Total des placements gérés				
Encaisse	167 776	167 776	117 781	117 781
Fonds communs du marché monétaire	712 930	712 930	634 607	634 733
Fonds communs à revenu fixe	8 170 475	8 618 125	5 666 229	5 585 600
Fonds communs d'actions canadiennes	9 366 956	8 122 069	14 642 866	12 561 919
Fonds communs d'actions étrangères	13 746 866	12 046 495	9 033 382	6 831 621
	32 165 003	29 667 395	30 094 865	25 731 654
Rente	2 200 000	2 200 000	4 400 000	4 400 000
	34 365 003	31 867 395	34 494 865	30 131 654
Tranche à court terme	2 200 000	2 200 000	2 200 000	2 200 000
	32 165 003	29 667 395	32 294 865	27 931 654

5. Revenu de placement

	2022	2021
	\$	\$
Distributions	1 682 651	584 202
Gains réalisés	2 842 604	314 200
Variation non réalisé de la juste valeur	(1 865 603)	5 704 009
	2 659 652	6 602 411

6. Engagements

Dans le cadre de l'accord de fusion signé le 30 juin 2013 par Le Musée McCord Stewart (le « Musée »), la Fondation s'est engagée à financer le Musée pour un montant annuel d'au moins 4,25 % de ses placements ainsi qu'à transférer le résultat net des activités des campagnes de financement au Musée. Considération faite des effets de la pandémie COVID-19 sur les deux organisations, pour les exercices 2022 et 2021, le Musée et la Fondation ont convenu de reporter la contribution de 900 000 et \$ 931 400 \$ respectivement, et que ce montant soit ajouté à la contributions à faire au cours des exercices 2023 et 2022, respectivement.

Durant l'année 2017, le Musée et la Fondation ont signé un accord de financement, selon lequel la Fondation garantit ou fournit une marge de crédit d'un montant allant jusqu'à 1 500 000 \$ pour le Musée, et garantit ou fournit un montant additionnel de 600 000 \$ relatif à une marge de crédit distincte du Musée (valeur nulle en 2021).

Le Musée dispose également d'une facilité de crédit de 2 500 000 \$ auprès de la CIBC, garantie par les investissements de la Fondation.

7. Actifs nets – transferts

La Fondation a pour pratique de grever d'affectations internes les dons planifiés.

Durant l'année, la Fondation a reçu des dons de 1 069 813 \$ (10 000 \$ en 2021) qui a été transféré des actifs nets non grevés d'affectations aux actifs nets grevés d'affectations d'origine interne, par décision du conseil d'administration.

8. Instruments financiers*Risque de marché*

Le risque de marché représente la perte potentielle pouvant être causée par la variation de la juste valeur d'un placement. Les placements de la Fondation dans des fonds communs sont sujets au risque de marché qui découle des fluctuations du taux d'intérêt, des taux de change, des indices boursiers, ainsi que du degré de volatilité de ces taux et indices sur les marchés boursiers. Le risque de marché est minimisé par la diversification du portefeuille de la Fondation.

Risque de liquidité

L'objectif de la Fondation est de disposer de liquidité suffisante pour être en mesure de remplir ses obligations financières à leur échéance. La Fondation surveille le solde de son encaisse et ses flux de trésorerie qui découlent de ses activités pour être en mesure de respecter ses engagements. Les principaux passifs financiers de la Fondation sont les créditeurs et charges à payer et les sommes à payer à Le Musée McCord Stewart.

9. Opérations entre parties liées

Au cours de l'exercice, la Fondation a effectué les contributions suivantes au Musée :

	2022	2021
	\$	\$
Affectées		
Collections	172 687	7 095
Expositions	25 000	—
Action éducative, citoyenne et culturelle	100 000	—
Projet du nouveau musée	26 869	—
	324 556	7 095
Non affectées		
Résultat net des campagnes de financement	1 016 000	549 080
Distribution provenant des dotations	1 259 211	754 845
	2 275 211	1 303 925
	2 599 767	1 311 020

Dans le cours normal de ses activités, certaines charges sont engagées par le Musée au nom de la Fondation et sont refacturées à la Fondation au coût. Ces charges comprennent les salaires et, dans la mesure où ces salaires génèrent une subvention salariale, les produits tirés de la subvention sont également attribués à la Fondation.

9. Opérations entre parties liées (suite)

En avril 2018, le Musée a reçu un montant de 11 000 000 \$ du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) pour les exercices financiers 2019 à 2023, représentant une subvention de 2 200 000 \$ par année afin de soutenir sa mission.

Le Musée et la Fondation, ayant obtenu l'approbation du MCCQ, ont signé une entente en vertu de laquelle la Fondation s'est engagée à gérer ces fonds. En juillet 2018, le Musée a transféré un montant de 10 450 000 \$ à la Fondation, représentant la tranche restante des 11 000 000 \$ à la date du transfert. Selon les termes de l'entente, la Fondation a accepté de rembourser un montant de 2 200 000 \$ par année, ainsi que d'accorder un octroi supplémentaire de 125 720 \$ par année, pour un total de 2 325 720 \$ par année jusqu'en 2023, payable par versements mensuels. Au 31 mars 2021, le montant dû au Musée est présenté à l'état de la situation financière avec les passifs à court terme pour un montant de 2 200 000 \$ (2 200 000 \$ au 31 mars 2021) et avec les passifs à long terme pour un montant de nul \$ (2 200 000 \$ au 31 mars 2021). La promesse annuelle supplémentaire de 125 720 \$ est considérée comme un engagement de la Fondation.

Afin de générer un retour sur investissement et de sécuriser les paiements à effectuer au Musée, la Fondation a investi, en octobre 2018, un montant de 9 900 000 \$ dans une rente, générant une distribution mensuelle similaire à la distribution mensuelle promise au Musée pour une période de 54 mois se terminant en mars 2023. Le montant résiduel de cette rente est inclus avec les placements présentés à la Note 4.